SEZANNE RETRO MOBILE

161 rue Notre Dame

51120 SEZANNE

Tel : 03-26-80-56-37 06-22-98-86-57

Email: alain.legrand27@orange.fr

SITE: srm-sezanne.over-blog.fr

Le dimanche 02 juillet 2017 à SEZANNE (Marne 51)

20ème Promenade des Coteaux Sézannais

Départ de 8h30 à 10h ouvert aux véhicules avant 1980 (autos – motos – utilitaires – militaires) - parcours de 70 Km - possibilité de restauration sur place - buvette - animations **inscription 12 € par véhicule** (comprenant 1 plaque, tickets petit déjeuner et apéritif pour 2 personnes).

Votre inscription est enregistrée dès réception (si règlement joint, aucune confirmation ne sera envoyée, les chèques seront débités après la manifestation)

Bulletin d'inscription à retourner avant le 28 juin 2017 à :

S.R.M 161 rue Notre Dame 51120 SEZANNE

Accompagné de votre règlement d'inscription (**12€** par véhicule) par chèque à l'ordre de S.R.M

NOM Prénom

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : E mail :

Marque et type du Véhicule : année :

Particularités :

j je souhaite participer au concours d'élégance

Le nombre de véhicules admis au concours d'élégance étant **limité à 5 véhicules**, il est important que vous donniez **le maximum de détails sur l'histoire de celui-ci**, en vue de sa présélection. Préciser également si l'équipage est costumé.

Je déclare accepter le règlement au verso de cette page.

Signature :

REGLEMENT

Article 1 - -DEFINITION

L'association SEZANNE RETRO MOBILE organise le 02 juillet 2017 une promenade touristique intitulée :

"20 e PROMENADE des Coteaux Sézannais"

Cette promenade ne revêt aucun caractère sportif et ne donne lieu à aucune moyenne imposée ni à aucun chronométrage elle est limitée à 200 véhicules.

Article 2 - VEHICULES ADMIS

Sont admis les automobiles, motos, utilitaires et véhicules militaires, antérieurs à 1980 **en état d'origine**, des véhicules plus récents peuvent être admis à condition de présenter un intérêt particulier que seuls les organisateurs se réservent le droit d'apprécier.

Les véhicules doivent être immatriculés et munis de tous les documents en autorisant la circulation: carte grise, attestation d'assurance, attestation de contrôle technique pour les véhicules concernés.

Article 3- - PARTICIPATION :

Les demandes de participation sont à renvoyer dés la parution, du présent règlement à l'adresse suivante:

SEZANNE RETRO MOBILE, 161 rue Notre Dame 51120 SEZANNE

Celles-ci doivent obligatoirement être accompagnées des droits correspondants à l'ordre de SEZANNE RETRO MOBILE, les chèques n'étant remis en banque pour encaissement qu'après le 03 juillet 2016.

La participation est fixée à 12 € par véhicule et couvre la prise en charge de la journée.

Toutes les demandes de participation non accompagnées des droits d'engagement et non signées seront refusées.

Clôture des inscriptions le 28 juin 2017 cachet de la poste faisant foi.

Article 4 - DEROULEMENT De la PROMENADE:

Cette promenade a pour but de vous faire découvrir Sézanne et sa région, entre vignes, campagnes et forêts, d'animer le milieu rural en faisant participer les habitants des villages traversés en empruntant des petites routes très agréables, et passer ensemble une journée sympathique et enrichissante. Au départ, il sera remis, par véhicule, une plaque à fixer sur l'avant du véhicule, une carte de la région et un questionnaire (questions très faciles pour vous permettre de visiter les villages se trouvant sur l'itinéraire, en y faisant une halte). Le midi, pique nique tiré de votre panier. Mise à disposition de tables . Possibilité de restauration rapide et buvette sur place.

Article 5 - HEURE DE RASSEMBLEMENT ET DE DEPART :

L'accueil se fera dès 8h00 sur la place du Champ-Benoist de la Ville de Sézanne. Un petit déjeuner sera proposé à chaque participant.

Le départ des premiers participants est fixé à partir de 8h3O, précédé de la voiture sono.

(Possibilité de stationner les plateaux et remorques sur cette place, le retour se faisant au point de départ)

Article 6 - ASSURANCE ORGANISATEUR :

La police d'assurance souscrite par SEZANNE RETRO MOBLE, garantie sa responsabilité civile en tant qu'organisateur. (Assureur AVIVA 14, rue Bouvier Sassot 51120 SEZANNE référence contrat n° 72792552)

Article 7 -ASSISTANCE :

L'assistance technique est prévue pour tout véhicule sur le parcours de la Promenade-. En cas de panne importante, rapatriement sur la place du Champ-Benoist de Sézanne.

Article 8 - OBLIGATIONS GENERALES DES PARTICIPANTS:

>------

Les participants sont responsables de l'approvisionnement en carburant, huile et eau de leur véhicule.

Ils devront se conformer scrupuleusement au respect du code de la route, aux arrêtés municipaux des communes

traversées, aux injonctions des services de police et/ou de gendarmerie ainsi que des signaleurs, à respecter

l'environnement, les règles de courtoisie, de prudence et de savoir-vivre, les participants et le public ne pourront s'opposer à la prise de vues particulière ou d'ensemble de la manifestation et de leur utilisation.

Article 9 - REMISE DES PRIX :

Les prix seront remis pendant l'exposition statique des véhicules, en fin d'après midi, sur la place du Champ-Benoist à Sézanne. L'attribution des points étant fonction des réponses apportées au questionnaire, ainsi que du jeu réalisé

Article 10 – CONCOURS D'ELEGANCE :

Une sélection de cinq véhicules sera effectuée parmi les candidatures. Les critères étant sous la responsabilité de la commission d'organisation SRM.

Article 11 - RECLAMATIONS :

Cette journée se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera admise. Du fait de sa participation, chaque personne accepte d'adhérer aux articles du présent règlement et de se conformer aux décisions des organisateurs.